

## « C'Est Une info ! »

**SALAIRES 2011**

Le 17 février, les organisations syndicales CGT, CFDT et CGC ont répondu à un tract SUD en utilisant le « C'Est Une info » qui est un des outils d'information du CE.

Or le CE ne se limite pas à ces trois organisations syndicales puisque SUD a des élus dans cette instance. Si le fonctionnement du CE se veut démocratique alors il faudra que « l'opposition » dispose aussi d'un droit d'expression avec les moyens du CE. En attendant nous sommes contraints de réagir, au moins pour rendre compte aux salariés qui nous témoignent leur confiance et plus globalement pour ceux qui sont régulièrement aux prises **d'une désinformation savamment orchestrée**.

Nous avons pu lire dans ce tract CE du 17 février que les élus CGT au CE, bien qu'étant majoritaires, ont pris pour règle un fonctionnement démocratique.

Sauf qu'après les élections de janvier 2010, la première décision prise par ces élus CGT a été d'écarter totalement les élus CGC de la gestion du CE.

A SPS, tous les salariés connaissent les divergences entre SUD et la CGC. Pour autant SUD n'a pas participé à ce déni de démocratie. Les élus CGT dans leur élan démocratique ont consenti de laisser à la CFDT et à SUD les postes et commissions qu'ils ne voulaient pas. C'est trop de bonté !

Toujours dans ce même « C'Est Une info » à propos de l'avis du CE, on a pu lire :

*« Il est fréquent qu'une grande disparité existe entre le document de travail initial et l'avis CE mis au vote ».*

Il appartient à chaque salarié de comparer le projet rédigé par le Secrétaire CGT du CE et diffusé par SUD à l'avis final du CE diffusé le 17 février dans le « C'Est Une info » pour se faire sa propre opinion sur « la grande disparité ».

**De qui se moque-t-on ?**

Et puisque l'on parle de cet avis CE, les grandes lignes étaient déjà écrites dans l'article de presse du journal SUD OUEST du 2 février 2011. . . **Pierre Géry et Philippe Giacomini** n'ont pas attendu l'avis des salariés, l'avis du CE ni le tract de SUD **pour clore avant l'heure les débats sur les négociations salariales à SPS.**

*Article Journal Sud Ouest du 02/02/2011*

***Snecma : CGT, CFE/CGC et CFDT vont signer l'accord salarial***

***Des négociations moins conflictuelles qu'à l'accoutumée.***

*Pour qui connaît l'histoire sociale souvent tendue de la société Snecma Propulsion Solide (SPS), ce début du millésime 2011 est à marquer d'une pierre blanche. À l'exception de SUD, tous les syndicats représentés dans l'entreprise vont en effet signer l'accord salarial 2011. Et cela sans que le moindre débrayage ait eu lieu sur le site du Haillan, essentiellement spécialisé dans la fabrication des moteurs de missiles et des boosters d'Ariane.*

*L'accord prévoit pour 2011 une hausse de 3 % des rémunérations, dont une partie en niveau et une partie en augmentations individuelles. Mais, à côté de cette disposition générale, le texte contient plusieurs mesures annexes : grâce à un mécanisme de « talon », chaque salarié sera assuré de recevoir une augmentation mensuelle de 38 euros brut. La prime annuelle, sorte de treizième mois égalitaire, a été revalorisée. Et les salariés accédant à des responsabilités de maîtrise bénéficieront de coups de pouce plus importants. Des dispositions qui satisfont globalement Philippe Géry (CFE/CGC) et Pierre Giacomini (CGT) même si ce dernier, dont le syndicat a récolté plus de 40 % des voix aux dernières élections professionnelles, n'aurait pas dédaigné quelques gestes supplémentaires.*

*L'amélioration du climat des négociations peut s'expliquer par le fait que SPS a les moyens d'être généreuse : le résultat 2010, dont le montant n'est pas encore divulgué à l'extérieur, semble meilleur que le précédent, déjà confortable. Au surplus, SPS, filiale du Groupe Safran (Snecma, Turbomeca, etc.) va bientôt fusionner avec SNPE Matériaux Énergétiques (SME), dont le principal site est à Saint-Médard. À l'orée de ce type de processus toujours délicat, il n'est pas malvenu, pour l'entreprise du Haillan, de lâcher un peu de mou.*

Toujours dans ce même « C'Est Une info » on peut également lire :

« Par ailleurs, le CE tient à rendre aux grévistes de 2008 les fruits de leur lutte ».

### **Mais de quel CE et de quels élus parle-t-on ?**

En 2008 pendant le conflit, certains élus CFDT et CGC, aujourd'hui encore élus au CE et corédacteurs de ce « C'Est Une info », ont copieusement participé à dénigrer les grévistes et même bien pire encore.

### **Est-ce le Comité d'Entreprise CGC / CGT / CFDT qui tient à rendre aux grévistes de 2008 les fruits de leur lutte ?**

### **On nage en plein délire.**

A la fin du conflit, la CGC (avec la CFTC et FO non représentatifs aujourd'hui) a été au bout de la provocation, allant jusqu'à signer l'accord d'entreprise du 7 avril 2008 dit accord ASTE.

Pourtant la CGC avait signé l'accord salarial le 5 février 2008 en disant que l'on était au bout du bout et qu'il était totalement illusoire d'espérer obtenir plus.

Les grévistes soutenus par SUD et la . . . CGT ont tenu bon et démontré le contraire.

### **Mais aujourd'hui, on n'est plus dans le village gaulois mais bien dans le monde de Pinocchio !**

Les élus CE CGT / CGC / CFDT nous ont pondu un paragraphe sur l'inflation :

« De plus, il nous semble cavalier de comparer une année 2008 avec une inflation à l'époque prévue à 2,8% et une année 2011 avec une inflation estimée à 1,8% (source INSEE). »

### **C'est exactement le discours du DRH . . . et rien d'autre que du pain béni pour lui !**

L'accord 2011 c'est 40€ brut de garantis pour les non cadres, soit 30€ net (et rien de garanti pour les cadres au régime tout AI). Alors maintenant, que chacun prenne ses factures (logement, santé, alimentation, énergie, transport, habillement, éducation) et regarde si les 30€ couvrent les augmentations des prix pour ces dépenses incompressibles du budget familial. Est-il utile de rappeler qu'une certaine organisation syndicale dite revendicative demandait 9% d'augmentation de salaire (AG+AI) en 2008 ?

Le paragraphe de conclusion en gros et en gras du « C'Est Une info » porte le coup fatal.

« De même, il nous paraît dangereux de conditionner un quelconque accord salarial au seul fait d'abroger des primes à l'objectif. Bien que l'ensemble des élus condamnent fermement ces primes, les salariés ne peuvent faire tous les ans « choux blancs » dans l'attente d'un renoncement par la Direction à ces scandaleuses rétributions. »

SUD veut l'abrogation des primes à l'objectif et l'utilisation des 600 000€ en augmentation générale uniforme pour tous. SUD a aussi d'autres revendications, ne cautionne pas un accord qui introduit une discrimination entre cadres et non cadres (revalorisations des primes et indemnités de déplacement imputées sur le budget complémentaire des non cadres, ce qui est un fait nouveau), une discrimination aussi entre Ouvriers et ETAM . . . et une revalorisation de l'ASTE, hors négociation d'un avenant à cet accord d'entreprise, imputée sur ce même budget complémentaire utilisé habituellement à rétablir l'égalité salariale Femme / Homme et à la promotion des parcours professionnels.

Cet accord 2011 ne traite pas non plus la discrimination faite aux nouveaux embauchés au titre de l'accord Prévoyance Groupe puisqu'ils payent plus que les salariés embauchés avant le 1er juillet 2009.

**Le message du CE CGT / CGC / CFDT est clair : continuez de vous partager les miettes même si les primes à l'objectif sont des « scandaleuses rétributions ».**

### **La justice sociale devra attendre encore un peu . . .**

Cette année, les signataires CGT CGC CFDT n'ont pas organisé d'Assemblée Générale Payée afin de débattre devant les salariés, aucune action commune au niveau Groupe (là où tout se joue) . . .

On ne sait jamais, la démocratie peut quelquefois contrarier les décisions déjà prises ailleurs !

# **Arrêtez, n'en rajoutez plus, la coupe est pleine.**